

EXTRAIT DESTINÉ À L'AFFICHAGE*

Commune de VILLERS BOCAGE

Par arrêté préfectoral du 21 septembre 2026, le Préfet du Calvados a autorisé la SAS COOPERL SALAISONS sise « 12 boulevard du 21ème siècle » à VILLERS BOCAGE à déroger aux mesures de restrictions des usages de l'eau en période de sécheresse.

Cette dérogation est accordée sous réserve du respect des prescriptions figurant dans l'arrêté.

Une copie de cet arrêté préfectoral de dérogation est déposée en Mairie de VILLERS BOCAGE où toute personne pourra en prendre connaissance.

* Conformément aux dispositions du code de l'environnement relatif aux installations classées pour la protection de l'environnement.